

AFFAIRE N° 3. - Ratification des contrats passés avec des entrepreneurs de transports en commun de voyageurs pour le ramassage scolaire de Saint-Benoît et de ses écarts pour l'année 1968-1969 - Demande de subvention au Ministère de l'ÉDUCATION NATIONALE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir ratifier les sept contrats que j'ai dû passer avec les entreprises nommées ci-dessous, qui doivent effectuer le ramassage scolaire de Saint-Benoît et de ses écarts :

- MOUTOUSSANI Emile	144 élèves à transporter
- MOUTOUSSANI Carpin Emilien	29 élèves à transporter
- CARPAYE Joseph	147 élèves à transporter
- GOBALRAJA Francis	150 élèves à transporter
- BLJOUX Armand	20 élèves à transporter
- SAUTRON Raphaël	198 élèves à transporter
- ZANEGUY Joseph Emmanuel	150 élèves à transporter

La dépense correspondante soit Frs CFA : 10 000 000 sera imputée sur les disponibilités de l'article 6453 - Chapitre 944 du budget communal 1968,

A noter que la dépense sera supportée pour 65 % par le Ministère de l'Éducation Nationale à qui il convient d'adresser une demande de subvention, la différence soit 35 % sera prise en charge par la Commune.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. ROBERT. - Ne pourrait-il pas y avoir un transport pour les enfants de Saint-François ? Une camionnette pourrait éventuellement être utilisée, à cette fin.

LE MAIRE. - Nous verrons ce que nous pourrons faire pour Saint-François. Nous allons contacter la STUD et nous vous tiendrons au courant de ce qui a été décidé.

Mis au voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.